

505LM3h2/8

S34

(1938-39)

A

Contrôle des buffets de gare

(s)	C.A.	16.	3.38	33	V		
(s)	C.D.	25.	7.39	16	III	b	42

Contrôle des buffets de gare

Question III - b - 4^e

(s) P. 16

Contrôle des buffets de gare

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.- Existe-t-il un système de surveillance des buffets et, dans ce cas, par qui cette surveillance est-elle exercée ?

M. LE BESNERAIS.- Ce sont les régions qui exercent ce contrôle.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.- J'ai fait à ce sujet quelques expériences qui n'étaient pas très favorables, ces derniers temps . C'est ainsi qu'au point de vue de la tenue du personnel employé par le buffetier, j'ai pu faire des constatations regrettables à Chambéry tout récemment.

M. LE BESNERAIS.- Il ne faut pas manquer de signaler ces négligences.

M. BERTHELOT.- Je connais ce buffet pour l'avoir fréquenté, il n'est pas très bien tenu.

M. LE BESNERAIS.- J'ai renvoyé autrefois des buffetiers qui ne tenaient pas leur buffet d'une façon satisfaisante.

M. René MAYER.- Je répète qu'il est plus important, étant donné la recette totale que représentent pour la Société Nationale les locations de cet ordre, d'avoir des buffets qui soient bien tenus que d'avoir des concessionnaires qui proposent de donner de grosses redevances; l'expérience d'ailleurs prouve qu'en fait ils ne paient pas toujours ces redevances.

M. LE BRESNERAIS - Je vous indiquerai, au cours d'une prochaine séance, la recette totale annuelle qui résulte pour la S.N.C.F. de la location de ses buffets : cela est relativement peu de chose, si l'on excepte quelques gros buffets, comme ceux de Paris.